

Table des matières

1. Synthèse
2. Rappel historique
3. Une évolution de nos prestations cohérente
4. Les actions marquantes de 2022
5. Propositions d'évolutions pour 2023
6. Annexes

1. Synthèse

A travers une vision inclusive et innovante du numérique, notre dispositif s'intègre parfaitement dans les environnements technique et médicosocial actuels. Que ce soit dans le champ du maintien à domicile ou de l'inclusion scolaire par exemple, nous montrons qu'une utilisation maîtrisée et accompagnée des technologies grand public participe à la transformation de l'offre médico-sociale.

En 2022 nous avons proposé des prestations directes à 73 personnes en situation de handicap. 40% de ces interventions sont liées aux besoins exprimés dans les MAS de notre association et les 60 % restant sont réparties entre nos trois pôles. Nous avons également piloté plus de 12 projets comme la mise en place d'une salle d'innovation dans les locaux du SESSAD DTP, l'accélération d'une veille technologique ou encore la concrétisation de deux partenariats.

La convention signée à titre expérimental avec l'ARS jusqu'en 2024 ne nous permet pas de répondre à toutes les demandes qui nous parviennent. Nous pourrions y répondre en proposant de nouvelles prestations dans le cadre de la construction d'un réel centre ressource du numérique adapté. Cette évolution de notre dispositif pourrait être réalisée en deux phases qui sont chiffrées en annexe 5.

2. Rappel historique

Notre dispositif d'accompagnement vers l'utilisation du numérique adapté aux personnes en situation de handicap, est financé pour une durée de 5 ans à titre expérimental grâce à des Fonds d'Investissements Régionaux et à des Crédits Non Reconductibles. La convention signée avec l'ARS Centre Val de Loire nous permet de bénéficier d'une subvention de 137 000€ par an de 2019 à 2024.

En s'appuyant sur cette subvention, nous avons pu embaucher deux salariés en CDI temps plein : un chef de service (ergothérapeute de formation) et un technicien spécialisé dans l'accessibilité numérique. Le dispositif s'est rapidement révélé utile aussi bien pour les personnes à domicile que pour celles hébergées dans une structure médico-sociale.

Avec la volonté de soutenir ces pratiques innovantes, l'ADPEP 45 a proposé la création d'un poste d'ergothérapeute à mi-temps. Depuis un an, notre équipe s'est donc renforcée quelque peu grâce à une enveloppe budgétaire transférée du SESSAD DTP (Arrêté de tarification ARS 2021). En octobre 2022, une dernière personne a pu rejoindre notre effectif, un technicien d'appui numérique à mi-temps dont le rôle est de diffuser les bonnes pratiques d'utilisation des outils adaptés.

Notre équipe de 4 personnes fait vivre une vision inclusive et innovante de l'utilisation du numérique pour les personnes dépendantes. Que ce soit dans le champ du maintien à domicile, de l'inclusion scolaire ou encore de l'autonomie au quotidien, nous montrons que les technologies du grand public peuvent s'adapter et devenir un moyen de compensation pour les personnes en situation de handicap. Ces innovations technologiques participent à la transformation de l'offre médico-sociale si leurs utilisations sont maîtrisées et accompagnées.

C'est dans cet esprit qu'en 2021, nous avons poursuivi la construction de notre équipe en accompagnant une file active de 80 usagers. En plus de ces prestations directes, nous sommes depuis le départ engagés avec les directions des établissements et services dans de nombreuses prestations indirectes notamment liée à la domotique et aux environnements connectés.

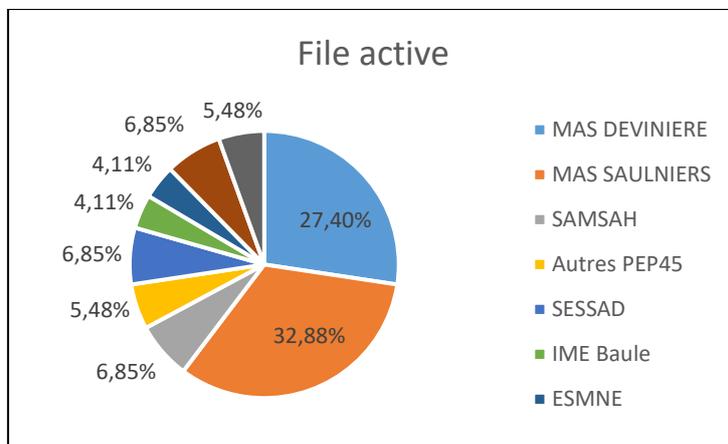
Retrouvez [ici](#) notre rapport d'activité 2021 au complet.

Parcourez en vidéo les actions qui nous ont conduite
à la création de notre dispositif :

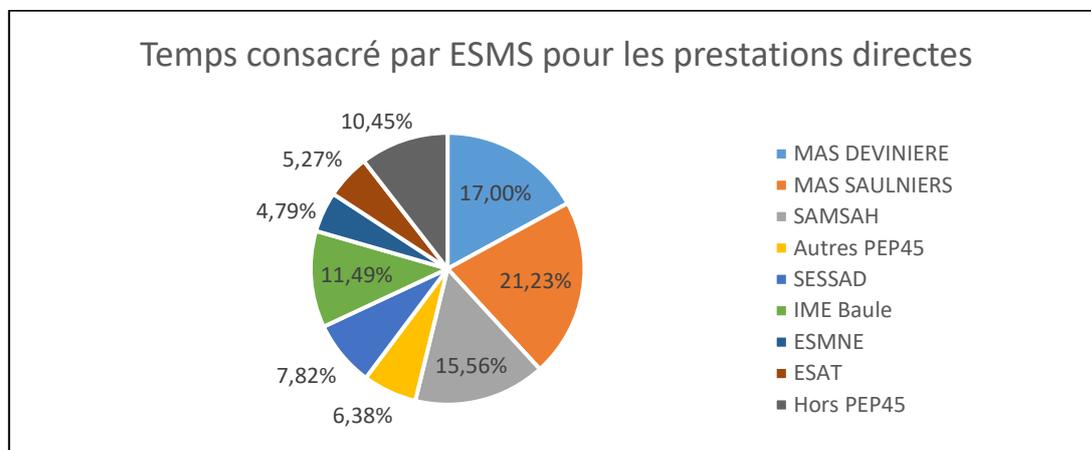


3. Une évolution de nos prestations cohérente

En nous référant au Guide méthodologique de la mesure de l'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la CNSA¹ la file active de la plateforme en 2022 est de 73 usagers.



La plupart des accompagnements proposés dans les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) étant liés à l'utilisation des environnements connectés, nous observons une stabilisation du nombre de personnes accompagnées dans ces établissements. Si ce public représente toujours 60% de notre file active la diversité des prestations directes et le temps consacré à leur accompagnement est en baisse.

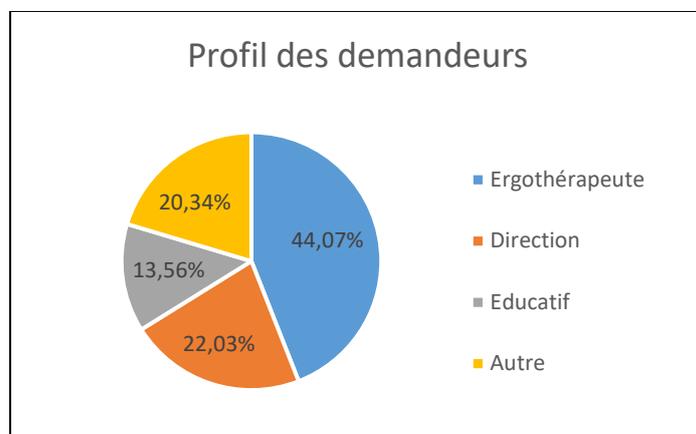


Au-delà des MAS, nous observons une répartition de notre file active de plus en plus équilibrée entre les différents pôles de l'association. Cela met en avant le travail de diversification des publics accompagnés avec une attention particulière portée au SESSAD DTP et à l'ESAT Servi PEP.

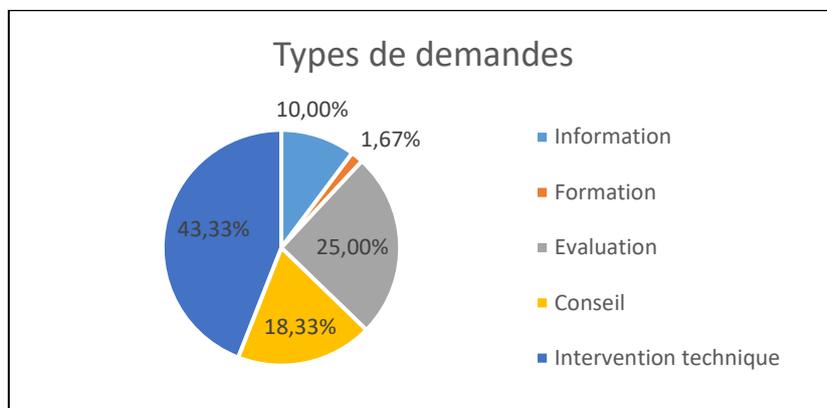
Cette année 2022 met encore une fois en évidence la demande que suscite notre dispositif en dehors de l'ADPEP45. Malgré notre objectif de cartographier les besoins du secteur autour des établissements

¹ <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/mesure-de-lactivite-des-etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux-un-guide-methodologique>

et services de l'association, environ 10% de notre temps de travail est consacré pour l'accompagnement de personnes n'étant pas accompagnées par l'ADPEP45.



La proportion des demandes qui nous sont adressées est en évolution puisque les équipes de direction et éducatives réunies en formulent autant que les ergothérapeutes. Cet aspect est directement lié à l'augmentation significative de nos prestations indirectes rendues possible avec l'arrivée d'une ergothérapeute dans le service.



Cette ergothérapeute a eu en charge de rattraper le retard pris en 2021 dans la réalisation d'évaluations individuelles. Les nouvelles demandes d'évaluation ont également pu être traitées et, dans la continuité, les demandes d'interventions techniques ont explosée (une fois les personnes renseignées sur les adaptations à mettre en place).

4. Les actions marquantes de 2022

a. Gestion et accompagnement de projets

Nous avons accompagné les établissements et services de l'association pour plus de 12 projets au total. Si les détailler un à un n'a pas de sens, en dresser une liste exhaustive permet néanmoins d'appréhender l'importance des prestations indirectes que nous délivrons. Vous trouverez cette liste exhaustive en annexe 1.

J'aimerais ici faire un focus sur l'accompagnement que nous avons proposé au SESSAD DTP avec la création d'un appartement témoin connecté. Ce travail est aujourd'hui significatif de ce que nous pouvons proposer comme prestations actuelles mais cela nous offre également un regard prospectif...

En construction depuis plusieurs années, ce projet s'est véritablement concrétisé en 2022 avec le soutien de l'association. Dans la salle d'innovations pour la vie quotidienne, toute personne en situation de handicap peut tester des moyens compensations numériques et connectés. Ces outils sont les mêmes que ceux de Monsieur Tout le Monde, ils ne sont pas « connotés handicap » et vont dans le sens d'une inclusion sociale. Notre expérience issue du secteur adulte, nous a permis de piloter et programmer cet espace pourvu de compensations innovantes autour de 6 grands thèmes :

- Alerter un aidant
- Prévenir les chutes
- Aider à se repérer dans le temps
- Gérer son environnement
- Être guidé verbalement dans son logement
- Sécuriser son accès au logement

Cette salle regroupe de nombreuses possibilités qu'offre le numérique adapté aussi bien au regard de l'évolution sociétale que de la transformation de l'offre médico-sociale. L'accessibilité numérique y est omniprésente et a pour ambition d'aider les personnes à prendre confiance dans l'utilisation des innovations numériques au sein du secteur médico-social.

Notre rôle dans ce projet, est désormais d'être vigilant au bon fonctionnement technique et de pouvoir intervenir en premier niveau en cas de dysfonctionnement. Nous accompagnons également l'évolution de la salle par une adaptation permanente des programmations dans le souci de personnaliser les

compensations numériques au plus près des besoins individuels. Enfin, nous formons et conseillons les utilisateurs quel qu'ils soient pour guider leurs montées en compétences.

b. Une veille technologique

Parmi les actions que nous menons, une accélération notable autour de la veille technologique à été menée cette année. Notre technicien numérique spécialisé dédie 20% de son activité à une action de veille technologique. En accord avec notre vision du numérique adapté, cette veille est menée autour d'outils grand public et nous commençons à proposer des fiches techniques. Ces fiches ne se veulent pas être une copie de ce que d'autres centres réalisent déjà mais bien d'être complémentaire car axée sur l'accessibilité qu'offrent les outils grand public. Il peut ainsi s'agir d'applications, d'options sur les équipements, de paramétrages spécifiques par exemple.

Voici une illustration de ce que nous avons proposé cette année pour guider les personnes à configurer leur outil (tablette, smartphone) afin de compenser une déficience motrice par la voix (avec l'assistant Google) :



Cette veille technologique est aujourd'hui diffusée au sein de l'ADPEP45. En 2023, elle sera accessible en dehors de l'association par l'intermédiaire d'une plateforme web que nous en train de créer.

c. Partenariats

Fin 2022, nous avons pu présenter notre dispositif et ces prestations à l'équipe du Pôle Accompagnement de la MDA45. Madame MENELET et son équipe ont montré beaucoup d'intérêt à notre vision de la compensation numérique. Suite à cet échange, nous avons convenu que l'équipe de la plateforme fournira désormais un argumentaire technique complétant certains dossiers étudiés en CDAPH. Ces argumentaires techniques seront réalisés dans le cadre des prestations de la plateforme et nous nous tenons à disposition de la MDA pour intervenir à leur demande.

Epaulé par le chargé de communication de l'ADPEP45, nous avons pu établir deux conventions de partenariats cette année.

Tout d'abord avec le « Hub Lo qui favorise l'interconnaissance et les liens entre acteurs de la médiation numérique sur les territoires de la région. Pour compléter l'offre de formation à destination

des professionnels en contact du public en situation de dépendance sur des questions de médiation numérique, le Hub Lo sollicite la plateforme numérique des PEP 45 »².

Plus récemment, nous avons réalisé une convention tripartite avec la technopole d'Orléans et l'Industry Lab basé au Lab'O. Cette convention illustre un rapprochement de deux mondes qui semblaient s'ignorer et qui volontairement mettent en commun leurs compétences.

L'objectif de ce partenariat, d'une durée minimum de 2 ans, est de renforcer la prise en compte des besoins en termes de nouvelles technologies du secteur médico-social. Il s'agit aussi d'expérimenter avec les spécialistes des deux entités, de nouvelles voies pour faciliter une société plus solidaire et plus inclusive. Vous trouverez la convention en annexe 3.

Plusieurs associations ou entreprises partenaires ont également sollicité notre expertise.

Tous les échanges n'ont pas abouti à la signature d'une convention de partenariat mais notons par exemple, l'intérêt de l'entreprise KEOLIS. Dans le cadre du développement de leur application pour la réservation des transports PMR, ils souhaitent connaître les fonctionnalités spécifiques à prévoir dans leurs produits numériques pour toutes les personnes ayant un handicap.

Nous avons également conseillé plusieurs établissements et services médico-sociaux du Loiret. Il s'agissait à la fois de conseils sur la mise en place de solutions numériques dans une structure que sur l'accessibilité des outils grand public.

Faute de moyens humains, nous n'avons pas pu développer d'avantage ces prestations mais vous trouverez en annexe 4 des illustrations de quelques échanges.

d. Recherches de fonds complémentaires

Dans la continuité des années précédentes, nous avons répondu à trois appels à projets en 2022. Nous avons ainsi pu obtenir le financement d'équipements Apple et Microsoft avec le soutien du Département du Loiret dans le cadre de sa politique « Le Numérique pour Tous ».

Grâce à cet appel à projet, nous pouvons maintenant d'avantage tester puis préconiser des outils de compensation dans l'environnement Apple. Ces outils, inclusifs aussi bien au niveau social qu'au

² Extrait de la convention de partenariat avec le Hub Lo, convention disponible en annexe 2.

niveau numérique, peuvent permettre une autonomie complète pour une personne présentant un lourd handicap moteur ou visuel par exemple.

Malheureusement, ce financement complémentaire à la convention signée par l'ARS, ne nous permet pas de pérenniser nos actions.

e. Déménagement et rapprochement avec le service transcription – adaptation du SESSAD DTP

2022 aura été l'année du déménagement pour notre équipe. Avec le soutien de l'association, nous disposons désormais de deux bureaux et une salle technique indépendante. Nos locaux sont séparés des autres sites de l'ADPEP 45 ce qui améliore notre visibilité dans l'organisation associative.

Ce déménagement aura également permis de concrétiser le rapprochement entre la plateforme d'accompagnement vers le numérique adapté et le service transcription adaptation du SESSA DTP. Avec l'évolution des technologies numériques, le métier de transcripateur de documents est en pleine évolution. De plus en plus de personnes empêchées de lire en raison de leur handicap trouvent des compensations par l'accessibilité des outils numériques. D'autre part, l'évolution technologique nous pousse vers le développement de nouvelles prestations techniques telles que l'impression 3D, les adaptations aux formats ePub, audio, vidéo... Si des adaptations sur mesure resteront toujours nécessaires, les actions d'un transcripateur s'orientent progressivement vers l'accompagnement à l'usage des adaptations grâce aux outils numériques.

Ce rapprochement d'équipes est initié depuis 2020 mais s'est concrétisé en cette fin d'année 2022. Si les contours d'un projet de service sont palpables, nous avons encore tout à écrire et à créer. Toutefois, si nous voulons réellement avancer dans la construction d'un centre ressource comme indiqué par l'ARS dans la convention de 2019, des moyens humains complémentaires seront indispensables tant pour les prestations de la plateforme que pour les prestations à venir de la transcription.

5. Propositions d'évolutions pour 2023

Dans un contexte de transformation de l'offre médico-sociale, notre dispositif innove socialement et techniquement. Nous proposons des prestations directes à la carte d'une durée personnalisable et de nombreuses prestations directes accompagnant la démocratisation des outils numériques accessibles.

Si l'année 2022 nous a permis de concrétiser de nombreux projets, elle ne nous permet malheureusement pas de nous projeter bien loin. Le soutien expérimental de l'ARS trouve ses limites si l'on considère les besoins que nous constatons sans pouvoir y répondre. Il s'agit des besoins de personnes accompagnées par l'ADPEP45 mais aussi et surtout au-delà.

Afin de pouvoir réellement construire un véritable centre ressource du numérique adapté, il nous faut terminer le rattachement entre la plateforme et le service transcription mais nous ne pourrions pas répondre aux demandes qui nous sont faites sans moyens humains complémentaires.

Au regard des besoins que nous recensons actuellement, nous pourrions réellement proposer nos prestations comme centre ressource du numérique adapté au niveau régional en développant les thèmes suivants :

- L'expertise dans l'évaluation de situations individuelles
- La mise en place d'essais avec les personnes permettant d'établir un cahier des charges et une préconisation technique
- La création d'adaptations numériques sur mesure pour l'accès à l'information, à la lecture, aux loisirs ...
- La formation des aidants familiaux aux nouvelles technologies accessibles et adaptées
- Accompagner la montée en compétence technique des professionnels pour l'utilisation des moyens de compensations numériques
- Proposer et communiquer des tests d'innovations technologiques en lien avec des entreprises partenaires
- La médiation numérique (inclusion) pour les personnes en situation de handicap

Pour y parvenir nous devons tout d'abord consolider notre organisation actuelle et pouvoir proposer une offre de formations et d'accompagnement structurés pour l'inclusion numérique des personnes en situation de handicap. Nous avons donc besoin d'une augmentation du temps de techniciens, de transcripateurs, d'ergothérapeutes et de la création postes supplémentaires :

- deux conseillers numériques pour les apprentissages et l'utilisation au quotidien.
- un formateur pour proposer des prestations plus étendues et porter une démarche de certification QUALIOPI.

- un chargé de mission pour prendre en main le pilotage de demandes impliquant la gestion et la coordination de différents partenaires (notamment pour l'installation d'environnements connectés par exemple)
- un poste administratif est également incontournable d'autant plus avec le rattachement de l'équipe de transcription.

Vous trouverez en annexe 5 une synthèse de ces projections qui mettent en avant un budget cible annuel avec le personnel et investissements ciblés.

Cette évolution de la plateforme d'accompagnement vers le numérique adapté est portée par l'ADPEP45 qui souhaite la proposer à l'ARS dans le cadre de la renégociation de son CPOM. Toutefois, la réalité des demandes que nous recevons nous pousse à chercher d'autres formes de financements sans attendre le CPOM.

Julien CANCEL
Chef de service
Plateforme d'accompagnement vers le numérique adapté
Et service Transcription – Adaptation
07/72/36/65/52
julien.cancel@pep45.asso.fr